



## REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Où sont les femmes... »

### ARTICLE 1 :

A l'occasion de la journée Internationale de la Femme du 8 mars 2020, la Commission Régionale de Féminisation et de Développement sous la direction de la Ligue de Football de Normandie (19 Rue Paul DOUMER 14100 Lisieux) organise **un jeu concours photo** le week-end du **7 et 8 mars 2020** sur le thème « où sont les Femmes ... », ou en cas d'annulation des rencontres, le week-end du **14 et 15 mars**.

### ARTICLE 2 :

Ce jeu concours est ouvert uniquement aux clubs Normands et affiliés à la Ligue de Football de Normandie.

### ARTICLE 3 :

Le club participant devra envoyer une photographie prise pendant le week-end des 7 et 8 mars 2020 à l'occasion d'une journée de championnat officielle, toutes catégories confondues, ou en cas d'annulation des rencontres, le week-end du **14 et 15 mars**.

### ARTICLE 4 :

La photographie proposée devra faire apparaître :  
La ou les femmes mise(s) à l'honneur.

### ARTICLE 5 :

La ou les Femmes mise(s) à l'honneur par le club peuvent être des bénévoles, des dirigeantes, des coachs ou adjointes, des éducatrices, des animatrices, des joueuses, des mamans, des femmes de joueurs, des accompagnatrices, des femmes ayant des fonctions administratives au sein du club...

### ARTICLE 6 :

Le club devra adresser son cliché **avant le 8 mars 2020 Minuit** à l'adresse mail : **ligue@normandie.fff.fr** (1 photographie par club sera autorisée), ou en cas d'annulation des rencontres, **avant le 15 mars 2020 Minuit**.

Le fichier photo envoyé ne doit pas dépasser les 20 Mo.

Chaque club participant devra impérativement fournir :

- ses coordonnées (Nom du Club - numéro d'affiliation à la ligue de Normandie - Jour et lieu de match – Équipes de la rencontre – Championnat)
- le NOM et coordonnées de la ou les femme(s) à l'honneur sur la photo



#### **ARTICLE 7 :**

Toutes les photographies collectées seront publiées sur le compte FACEBOOK de la Ligue de Football de Normandie.

<https://www.facebook.com/LigueDeFootballDeNormandie/> du 16 au 23 mars 2020 minuit.

A la clôture de cette période, seules les 10 photos qui récolteront le plus grand nombre de « j'aime » attribués par les visiteurs seront conservées. (Un clic sur j'aime sous la photo est considéré comme un vote).

Ces 10 photos restantes seront alors soumises à la décision d'un Jury final. Dans le cas où plusieurs photographies totaliseraient le même nombre de « j'aime » pour la 10ème place, un tirage au sort sera effectué par le jury.

#### **ARTICLE 8 :**

Le jury délibérera le jeudi 26 mars 2020. Le résultat sera affiché aussitôt sur le compte Facebook et sur le site internet de la Ligue de Football de Normandie (**info qui sera relayée également par les districts**). Les lauréats seront individuellement contactés **par courriel sur le mail officiel du club**.

#### **ARTICLE 9 :**

Le Jury couronnera ce jeu-concours de 3 prix :

1<sup>er</sup> Prix récompensera la photographie du concours dans le thème « Où sont les Femmes ... » - Le Club lauréat se verra attribuer un bon d'achat d'une valeur de 100 euros.

2<sup>ème</sup> Prix récompensera la photographie « la plus originale » - Le club lauréat se verra attribuer un bon d'achat d'une valeur de 100 euros.

3<sup>ème</sup> prix récompensera « le coup de cœur du jury » - Le club lauréat se verra attribuer un bon d'achat d'une valeur de 100 euros.

Les bons d'achats seront valables dans le catalogue Intersport.

Un même club ne pourra recevoir qu'un seul prix lors de ce jeu concours.

Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation les concernant.

**La remise des prix sera effectuée** à l'occasion de la rencontre de l'équipe de France Espoirs qui sera opposée à l'équipe de la SUISSE, match qui aura lieu au stade Michel d'ORNANO à Caen le **Lundi 30 MARS 2020 à 21 heures**. (Match de qualification UEFA euro U21, 2021).

Le jury est composé de 6 (six) personnes :

- Madame Kerstie ABERGEL (Directrice de la Ligue de Football de Normandie)
- Monsieur PERIN RICHARD Partenaire (sponsor de l'opération « Où sont les Femmes.. ») ou son représentant
- Madame Mylène PANNIER (Conseillère Technique Régionale en charge du Football Féminin)
- Mmes Muriel CHAPON, Taly GRESSANT, Nado PESNEL (Membres de la Commission Régionale de Féminisation et de Développement).

#### **ARTICLE 10 :**

Le club participant à ce concours s'engage à respecter le règlement. Les photographies présentées sont pleinement propriété de ce concours. Le club s'engage à ne réclamer aucun droit à l'image sur les photographies proposées et donne pleine utilisation de leur photographie à la Ligue de Football de Normandie.

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de rejeter toute publication qui ne correspondrait pas au thème « OU SONT LES FEMMES... ».

Aucune photographie pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et morale de personnes ou pouvant heurter la sensibilité du public ne sera retenue.

#### **ARTICLE 11 : Droit à l'image**

En participant au concours, le club s'engage à détenir les droits d'utilisation d'image de l'ensemble des personnes présentes sur le cliché (accord parental pour les mineurs) et autorise expressément l'organisation à conserver, divulguer, publier, diffuser ou exploiter ces prises lors de l'évènement. Elles pourront être utilisées dans leur intégralité ou par extrait, telles quelles ou modifiées pendant une durée de 5 années à compter de la date de l'évènement. Le club accorde l'exclusivité des droits de reproductions et droits de représentations sur les prises de vues, pour toutes utilisations et à quelque titre que ce soit, dans le cadre de toutes opérations que l'organisme décidera de réaliser (notamment à des fins publicitaires), sous toutes formes, pour l'ensemble de l'Europe, excepté dans le cas d'une diffusion sur les réseaux on line pour laquelle la cession est mondiale. Cette cession se fait à titre gratuit.

#### **ARTICLE 12 : Annulation**

La Commission Régionale de Féminisation et de Développement se réserve le droit d'annuler ou de reporter le jeu concours si la sécurité des participantes ne peut pas être assurée le jour de l'évènement, en cas d'intempérie ou si un nombre de participants minimum n'est pas atteint.

**Article 13 : Réclamation**

Aucune réclamation d'aucune sorte ne pourra intervenir concernant l'entier déroulement du jeu-concours au-delà d'un délai d'un mois, à compter de la mise en place du jeu-concours sur le site.

Il ne sera répondu à aucune demande orale ou téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du règlement.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu-concours devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu-concours.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés souverainement par l'organisateur. La Ligue de Football de Normandie prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non-respect de celui-ci pourra donner lieu à l'exclusion du jeu-concours de son auteur, l'organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

**Article 14 : Acceptation du règlement**

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité ainsi que toute annexe ou additif éventuel.

Ce jeu-concours se déroulera uniquement sur Facebook. Il appartient aux participants d'y avoir un compte ouvert.

Les participants dégagent Facebook de toute responsabilité. L'acceptation que cette promotion n'est pas sponsorisée, soutenue, gérée par ou associée à Facebook.